

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30411**

Intitulé

Architecte d'intérieur / designer

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ecole supérieure des arts modernes - ESAM design

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

233n Etudes et projets d'agencement intérieur, architecture d'intérieur

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'architecte d'intérieur/designer appartient à la famille des métiers liés à la conception architecturale.

Son rôle premier est de concevoir de nouveaux espaces dans le cadre du bâti existant. Loin d'un simple habillage de surface, son intervention l'amène à interroger et redéfinir l'existant et à en redistribuer les volumes, ce qui peut conduire à des reprises en sous-œuvre. Souvent en aval ou conjointement à l'architecte, il contribue ainsi à adapter au mieux un lieu à ses utilisateurs et à leurs besoins, à l'ancrer dans le présent tout en le préparant à son devenir.

Il est également en mesure de concevoir les objets liés à l'aménagement d'un espace donné et à ses fonctions (mobilier, accessoires, éclairages). Il a donc une vision globale du projet. Ce qui fait de lui un acteur de la création architecturale contemporaine et un témoin des évolutions de la société.

Car, s'il travaille sur l'espace et le volume, il travaille également avec les individus. Il se doit d'être à l'écoute, sensible aux évolutions des modes de vie et comportements et savoir les anticiper. C'est pourquoi certains territoires connexes peuvent faire appel à lui. Ainsi l'on retrouve des architectes d'intérieur/designers dans des secteurs aussi variés que :

- L'architecture commerciale
- L'événementiel (scénographie, muséographie, stand d'exposition)
- Le space planning (programmation d'espaces) et l'aménagement de bureaux
- Le secteur résidentiel
- Le secteur des collectivités
- L'hôtellerie, la restauration et les secteurs d'activité liés au tourisme
- L'aménagement du territoire et l'urbanisme
- Le design mobilier
- Le design produit

Ses compétences peuvent amener l'architecte d'intérieur/designer à avoir un rôle de conseil dans les stratégies de développement d'image de marque ou d'aménagement d'espaces.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Analyse de projet et construction de programme

Création et conception de nouveaux objets, espaces et cadres de vie

Expression et mise en valeur du projet

Maîtrise d'œuvre

Gestion de l'activité

La certification atteste des compétences professionnelles des blocs suivants :

- Analyse du projet et construction du programme,
- Création et conception de nouveaux objets, espaces et cadres de vie,
- Expression et mise en valeur du projet,
- Maîtrise d'oeuvre, direction de la construction et de la fabrication,
- Gérer son activité.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'architecture commerciale

L'événementiel

Le space planning et l'aménagement de bureaux

Le secteur résidentiel

Le secteur des collectivités

L'hôtellerie, la restauration et les secteurs d'activité liés au tourisme

Le design produit

Architecte d'intérieur/designer (euse) indépendant(e) ou Manager (euse) d'agence

Responsable d'agence d'architecture intérieure ou de design

Responsable du département architecture intérieure dans un cabinet d'architecture

Chef (fe) de projet en agence de design ou d'architecture intérieure

Architecte d'intérieur dans le service architecture commerciale d'une agence de communication

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification se compose des 5 blocs décrits ci-dessous.

Les évaluations se font à travers les modalités suivantes :

Mémoire de recherche théorique et posant une réflexion personnelle

Un projet de fin d'étude en architecture intérieure

Un projet de fin d'étude en design

Stages en entreprises

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30411 - Analyse du projet et construction du programme</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostiquer l'état d'un lieu - Évaluer ses qualités propres, ses limites et ses contraintes de transformation - Analyser son environnement physique et son cadre réglementaire - Être à l'écoute du client/maître d'ouvrage - Formaliser sa demande par le moyen d'un cahier des charges - La mettre en corrélation avec une enveloppe budgétaire - S'assurer des modalités d'édition dans le cadre d'un projet de design ou de rémunération dans le cadre d'un projet d'architecture - Réaliser ou diligenter une enquête d'usage - Examiner les ressources documentaires et les études et analyses existantes dans le domaine d'application concerné - Échanger sur ce thème avec le maître d'ouvrage/client - Réfléchir sur la qualité et l'évolution des usages et pratiques liés au lieu ou à l'objet - Analyser les interactions environnementales liées au projet (impact écologique, environnement économique, contexte social et culturel, enjeux d'urbanisme) <p>Modalités d'évaluation : Élaboration d'un projet de fin d'étude. Dans le cadre de la VAE, présentation d'exemples de projets professionnels. Une attestation validant les compétences sera délivrée</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30411 - Expression et mise en valeur du projet</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier des éléments visuels et verbaux requis à la bonne compréhension du projet par le maître d'ouvrage/client - Réaliser les maquettes, les infographies, dessins et planches de présentation ou diriger leur réalisation - Argumenter sur le projet - Mettre en valeur l'identité unique du projet par les éléments graphiques, plastiques et verbaux adaptés - Définir une charte graphique en adéquation au style du projet - Construire un discours personnel sur le projet <p>Modalités d'évaluation : Élaboration d'un projet de fin d'étude. Dans le cadre de la VAE, présentation d'exemples de projets professionnels. Une attestation validant les compétences sera délivrée</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30411 - Maîtrise d'œuvre, direction de la construction et de la fabrication</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les corps de métier et processus de fabrication requis - Respecter les procédures d'appel d'offres publiques et privées - Produire ou diriger la production des documents techniques d'exécution et de consultation des entreprises - Discriminer les meilleurs devis dans le cadre de l'enveloppe budgétaire prévue - Mettre en place un planning de chantier ou de fabrication - Contrôler la bonne exécution des travaux ou s'assurer de la délégation de ce contrôle - Coordonner les expertises techniques nécessaires à la mise en œuvre du projet - Faire respecter les clauses techniques du projet - Faire respecter le budget et les délais prévus - Produire les comptes rendus nécessaires - Fournir au maître d'ouvrage les documents requis après réception des travaux - Contrôler la réception du prototypage <p>Modalités d'évaluation : Élaboration d'un projet de fin d'étude Rapports et évaluations de stages Dans le cadre de la VAE, présentation d'exemples de projets professionnels, fiche des postes occupés ou rapports d'activité Une attestation validant les compétences sera délivrée</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30411 - Création et conception de nouveaux objets, espaces et cadres de vie:</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser les réponses apportées à des projets architecturaux similaires - Mettre en place une méthodologie de recherche et de réflexion - Inscrire cette recherche dans des problématiques contemporaines - Utiliser des outils de recherche formelle et plastique - Concevoir des scénarios d'usage - Programmer des espaces et des fonctions - Définir un parti pris architectural ou de design articulé à la programmation et aux scénarios d'usage - Proposer le concept au client/maître d'ouvrage - Le faire évoluer par l'échange et le dialogue - Développer la singularité de la proposition, fruit de sa vision personnelle du projet - Affiner les solutions proposées pour une meilleure qualité d'usage - Produire les documents qui vont permettre de concrétiser le concept en proposition fonctionnelle ou architecturale complète - Respecter les normes et réglementations - Identifier les expertises requises au développement du projet - Commanditer et coordonner les bureaux d'étude et experts qui auront été nécessaires le cas échéant - Analyser les processus de mise en œuvre - Apporter éventuellement des solutions alternatives aux problèmes techniques - Établir l'estimatif du projet <p>Modalités d'évaluation : Élaboration d'un projet de fin d'étude. Dans le cadre de la VAE, présentation d'exemples de projets professionnels. Une attestation validant les compétences sera délivrée</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 30411 - Gérer son activité	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actualiser ses connaissances en matière réglementaire et normative - Suivre les évolutions des techniques et des produits du bâtiment - Suivre l'actualité du secteur d'activité - Maintenir une veille sur les appels à projet qui peuvent concerner le secteur d'activité - Suivre l'évolution des modes de vie et des pratiques sociales - Suivre les travaux de recherche formelle ou conceptuelle dans le champ artistique - S'assurer des moyens d'une formation continue <p>Modalités d'évaluation : Élaboration d'un projet de fin d'étude Dans le cadre de la VAE, présentation du book et du parcours professionnel Une attestation validant les compétences sera délivrée</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	5 personnes réparties comme suit : - 1 professionnel(le) membre de l'équipe pédagogique, - 4 professionnel(le)s extérieur(e)s à l'école.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	5 personnes réparties comme suit : - 1 professionnel(le) membre de l'équipe pédagogique, - 4 professionnel(le)s extérieur(e)s à l'école.
En contrat de professionnalisation	X	5 personnes réparties comme suit : - 1 professionnel(le) membre de l'équipe pédagogique, - 4 professionnel(le)s extérieur(e)s à l'école.
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	4 professionnel(le)s extérieur(e)s à l'école

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 09 avril 2018 publié au Journal Officiel du 17 avril 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé "Architecte d'intérieur / designer" avec effet au 13 juin 2013, jusqu'au 17 avril 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

En vertu de l'article 22 de la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, les titulaires ayant obtenu la certification à compter du 13 juin 2013 peuvent se prévaloir de l'enregistrement de leur certification au niveau I.

Arrêté du 25 février 2016 publié au Journal Officiel du 17 mars 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications

professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Architecte d'intérieur - designer" avec effet au 16 juin 2015, jusqu'au 17 mars 2019.

Arrêté du 24 mai 2013 publié au Journal Officiel du 16 juin 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau II, sous l'intitulé "Architecte d'intérieur/designer" avec effet au 10 avril 2013, jusqu'au 16 juin 2015.

Arrêté du 30 mars 2010 publié au Journal Officiel du 10 avril 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Architecte d'intérieur/designer" avec effet au 10 avril 2010, jusqu'au 10 avril 2013.

Arrêté du 03 octobre 2007 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Niveau II

Pour plus d'informations

Statistiques :

De 15 à 25 étudiant(e)s certifié(e)s par an.

Autres sources d'information :

info@esamdesign.com

Le certificat délivré par l'Esam Design est reconnu par le CFAI (Conseil Français des Architectes d'Intérieur).

Site Internet de l'autorité délivrant la certification :

Lieu(x) de certification :

17 rue Jacquemont 75017 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

17 rue Jacquemont 75017 PARIS

Historique de la certification :

Titre d'architecte intérieur enregistré au RNCP au niveau II en octobre 2007

Certification précédente : Architecte d'intérieur - designer